

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025, 2026 et 2027

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour les exercices financiers des années 2025, 2026 et 2027 a été déposé par l'évaluateur le 12 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, savoir :

1. Être déposée avant le **1er mai 2025**;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. DE JOLIETTE
632, rue de Lanaudière
Joliette (Québec) J6E 3M7
(450) 759-2237
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit mentionné ci-dessus;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 122-1997 de la M.R.C. de Joliette et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Avis donné à Sainte-Mélanie, ce 17^e jour de septembre 2024.



Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 17 septembre 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2024.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier